



UNIVERSITE GASTON BERGER DE SAINT-LOUIS

UFR DE LETTRES ET SCIENCES HUMAINES



LABORATOIRE DE RECHERCHE EN ART ET CULTURE



*Revue internationale de
langues, littératures et cultures*

n°20

2021

ISSN: 0851-4119

SAFARA N° 20/2021

Revue internationale de langues, littératures et cultures

UFR Lettres et Sciences Humaines, Université Gaston Berger,
BP 234 Saint Louis, Sénégal
Tel +221 961 23 56 Fax +221 961 1884
E-mail : omar.sougou@ugb.edu.sn / mamadou.ba@ugb.edu.sn

Directeur de Publication

Omar SOUGOU, Université Gaston Berger (UGB)

COMITE SCIENTIFIQUE

Augustin	AINAMON (Bénin)	Maweja	MBAYA (Sénégal)
Mamadou	CAMARA (Sénégal)	Babacar	MBAYE (USA)
Simon	GIKANDI (USA)	Maki	SAMAKE (Mali)
Pierre	GOMEZ (Gambie)	Ndiawar	SARR (Sénégal)
Mamadou	KANDJI (Sénégal)	Aliko	SONGOLO (USA)
Baydallaye	KANE (Sénégal)	Marième	SY (Sénégal)
Edris	MAKWARD (USA)	Lifongo	VETINDE (USA)
Abdoulaye	BARRY (Sénégal)	Fallou	NGOM (USA)

COMITE DE RÉDACTION

Rédacteur en Chef : Badara SALL (UGB)
Corédacteur en Chef : Babacar DIENG (UGB)
Administrateur : Khadidiatou DIALLO (UGB)
Relations extérieures : Maurice GNING (UGB)
Secrétaire de rédaction : Mamadou BA (UGB)

MEMBRES

Ousmane NGOM (UGB)
Oumar FALL (UGB)
Moussa SOW (UGB)

© SAFARA, Université Gaston Berger de Saint Louis, 2021
ISSN 0851- 4119

Couverture : Dr. Mamadou BA, UGB Saint-Louis

Sommaire

1. The impact of motivation on teaching and learning French in Bagabaga College of Education
Gariba Iddrisu..... 1
2. De la narration orale à la narration écrite: étude des procédés utilisés par Birago Diop
Omar DIOP 13
3. L’emploi du futur simple dans le récit médiéval : une pratique « grammaticalisable »
Fidèle DIEDHIOU 27
4. Gender Mainstreaming: A Collective Responsibility for Both African Men and Women
Abdul-Karim Kamara 47
5. Phraséologie et culture : étude sémantique des référents prototypiques dans un corpus de comparaisons figées du wolof
Gustave Voltaire Dioussé..... 67
6. LAS IMÁGENES DE LA ESPAÑA DEL SIGLO DE ORO A TRAVÉS DE LA VESTIMENTA
KOUAME N’Guessan Estelle 91
7. Tradition orale et occultisme dans la création théâtrale de Apedo-Amah
Delali Komivi Avegnon..... 113
8. Fidelity Assessment in Church Translations: A Case Study of the Church of Pentecost’s Translations From English Into French
Aly Sambou & Timothy Yaw Munufie 131

9. L'art oral du <i>jimol</i> et du <i>jennol</i> dans <i>Ndikkiri Joom Moolo</i> (Ndikkiri le Guitariste) de Yero Dooro Jallo Oumar Djiby Ndiaye	153
10. Langues sénégalaises en graphie arabe ('ajami) Mamadou Youry Sall	173
11. La presencia de la cultura africana en la literatura en español: de los orígenes históricos a la actualidad contemporánea Ndioro SOW	195

L'emploi du futur simple dans le récit médiéval : une pratique « grammaticalisable »

Fidèle DIEDHIOU

(Université Gaston Berger Saint-Louis)

Résumé

Le récit médiéval est disponible pour toute relance comme s'il devait toujours être à la disposition de l'événement. Il admet les variations temporelles, les amplifications et les précisions nouvelles. Il ne fait aucun doute que le passé simple, l'aoriste de Benveniste, est le tiroir privilégié du récit, et cela tient à sa valeur de passé révolu, coupé de l'actualité, avec le passé antérieur et le conditionnel (futur du passé). Cela ne signifie cependant pas que les tiroirs du futur, exprimés par la construction simple ou par les constructions périphrastiques, n'ont pas de repère temporel futur. L'existence d'un temps linguistique futur dans le récit médiéval, considérée par des linguistes comme une situation agrammaticale, doit être grammaticalisée. Il n'est pas nécessaire de la « satelliser » (marginaliser).

Mots clés : récit – médiéval – temps – futur – passé simple – événement – histoire – indicatif – ancien français – périphrastique – infinitif – grammaticalité – grammaticalisation – futur simple, grammaticalisable.

Abstract

The medieval narrative is available for any relaunching as if it should always be at the disposal of the event. It admits the temporal variations, the amplifications and the new precisions. There is no doubt that Benveniste's simple past, the aorist, is the privileged episode of the narrative, and this is due to its value as a past, cut off from actuality, with the past anterior and the conditional (future of the past). This does not mean, however, that the episodes of the future, expressed by simple construction or by periphrastic constructions, do not have a future temporal reference point. The existence of a future linguistic tense in the medieval narrative, considered by linguists as an agrammatic situation, must be grammaticalized and it is not necessary to « satelized» it (marginalize).

Keywords: medieval, narrative, tense, future, past simple, event, history, indicative, old French, periphrastic, infinitive, grammaticality, grammaticalisation, future simple, grammaticalisable.

Introduction

Mode permanent du langage, le récit est l'une des portées où s'inscrivent concurremment et conflictuellement diverses partitions de l'événement. Dans le signifié du récit, temps du récit et temps de l'histoire se rencontrent dans ce que l'on pourrait appeler une *représentation de l'événementiel*. En ce qui concerne l'emploi des temps du récit dans l'ancienne langue, bien des linguistes regardent la souplesse qui le caractérise comme une distorsion de la langue, eu égard à leurs propres habitudes linguistiques. Von Wartburg, cité par Sandman (1973), indique à ce propos : « L'ancien français met pêle-mêle le présent, les temps simples et les temps composés dans les récits ». Une constatation qui rejoint celle de Lucien Foulet (1919) : « Le présent de l'indicatif, le passé indéfini et le passé défini sont employés concurremment dans la narration, sans qu'on puisse le plus souvent relever entre ces temps de différence appréciable. » L'existence d'un temps linguistique futur dans le récit, que l'on pourrait aisément ajouter est considérée par des linguistes comme une situation agrammaticale, c'est pourquoi il doit être « satellisé » c'est-à-dire marginalisé. Rappelons que le futur est étymologiquement un tiroir périphrastique composé du verbe latin et des formes réduites de *habeo* (j'ai) : *amāre hābeo > j'aimerai*. Un tiroir qui possède, une « temporalité prospective qui n'entre pas dans le champ de notre expérience et qui, à vrai dire, ne se temporalise qu'en tant que prévision d'expérience ». (Benveniste, 1974) Il ne fait aucun doute que le passé simple, l'aoriste de Benveniste, est le tiroir privilégié du récit, et cela tient à sa valeur de passé révolu, coupé de l'actualité. Toutefois, une phrase mise au futur simple est toujours une prédiction, comme le soutient Benveniste. Cela ne signifie cependant pas que les tiroirs du futur n'ont pas de repère temporel futur (Dahl, 1985). Sa position semble des plus claires lorsqu'il soutient que nous ne pouvons parler de catégorie temporelle sans tenir compte de la référence temporelle de cette catégorie et de sa valeur sémantique. C'est le cas lorsque la valeur modale intentionnelle ne fait pas toujours nécessairement partie de la sémantique du futur simple alors que la référence future est indispensable. La phrase : *il vient* ne peut être prononcée si le locuteur n'est pas sûr que l'événement aura effectivement lieu. Nous nous engageons à soutenir que l'emploi du futur dans le récit est « grammaticalisable » c'est-à-dire apte à être grammaticalisé

et qu'il n'est pas nécessaire de le « satelliser » (marginaliser). Il permet d'observer un certain nombre de particularités, en ancien français, relatives aux différentes nuances modales dont l'emploi du tiroir est jalonné : ordre, prière, protestation, atténuation, etc. La valeur de vérité du procès peut être provisoirement incontrôlable, c'est le cas du futur simple ou alors le narrateur peut affirmer qu'ultérieurement cette valeur de vérité pourra être déterminée dans les constructions périphrastiques avec les verbes modaux tels que *voloir*, *devoir*, *pooir*, *aller*. Nous trouvons que dans les deux cas le processus est fondamentalement le même. C'est pourquoi nous nous proposons d'analyser dans un premier temps l'expression du futur simple et dans une seconde partie l'expression du futur dans les constructions périphrastiques, en nous fondant sur des cas tirés d'ouvrages d'ancien français.

L'EXPRESSION DU FUTUR SIMPLE

Dans le récit médiéval, la relation prédicative que pose le narrateur est impossible à vérifier au *nunc* de l'énonciation. Cela n'entrave nullement la grammaticalité des énoncés. C'est ce que nous remarquons dans notre exemple où la réalisation des procès exprimés au futur dépend de facteurs hypothétiques. Nous verrons bien qu'il prend en charge ici les idées du personnage :

S'en reregarde troevet le cors Rollant,

Cumbrat sei a trestute sa gent,

E, s'è il poet, **murrat** i veirement (Roland, 613-615)

« S'il (Marsile) trouve Roland à l'arrière-garde, il se battra contre toute son armée, et, s'il le peut, Roland y mourra à coup sûr. »

Dans l'exemple suivant le narrateur prend en charge les idées de son personnage. Ces emplois ont souvent été considérés comme proches du discours indirect libre. L'auteur se les approprie en se mettant dans la peau du personnage. Hardré pense déstabiliser Charlemagne en lui apportant les

têtes coupées des chevaliers anonymes pour lui faire croire que ce sont celles des deux amis (Ami et Amile) dont il souhaite ardemment la mort :

Celle part vint, si lor copa les chiés,

Si les pandi a son arson derrier.

Quant il **sera** arriere repairiéz,

Si se **vantra** au barnaige proisié

Moult plus **s'en fra** et orgilloz et fiers (Ami, 391-395)

« Il se dirigea vers eux (les chevaliers anonymes), les décapita et pendit leurs têtes à l'arçon de sa selle, derrière lui. Quand il sera de retour, il se vantera auprès des barons renommés, il se gonflera d'orgueil. »

Le futur peut être employé dans d'autres cas où il se substitue à l'impératif. Le locuteur donne ainsi au procès une expression euphémique ou fait usage de la formule de politesse, comme en français moderne, pour traduire une exhortation, une prière, un ordre, une défense, etc. Cette construction n'est cependant possible que dans le discours direct :

Cunquis l'avrat d'oi cest jur en un meis.

De Sarraguce les clefs li **portereiz** (Roland, 2751-2752)

« Il l'aura vaincu d'ici un mois. Vous lui porterez les clés de Sarragosse. »

Ces quelques observations nous ont permis de montrer le futur simple sous ses valeurs propres qui sont communément connues aujourd'hui mais qui sont loin de représenter seules toutes les possibilités d'expression du tiroir.

I.1. Le futur simple dans la chanson de geste

Dans la chanson de geste, l'emploi du futur a connu une légère évolution.

Remarquons que l'emploi du futur n'en était qu'à ses balbutiements.

En ancien français, il a déjà connu sa forme synthétique qui le caractérise comme un temps prospectif (le futur simple). Le narrateur pose un procès qui dépend entièrement de ses connaissances, de ses suppositions, de ses déductions, des promesses qui lui ont été faites, etc. Bien que d'emploi rare, le futur a, à cette époque, la même valeur prospective que celle que nous connaissons aujourd'hui. On le rencontre plus dans des propositions indépendantes que dans des subordonnées, dans quelques ouvrages que nous avons parcourus.

I.1.1. Le futur simple dans les indépendantes

La fréquence du futur dans les propositions indépendantes est un peu plus importante que sa fréquence dans les subordonnées. Il y a 25 occurrences dans *le Roland*, 13 dans *La Prise d'Orange*, 13 dans *Ami et Amile* :

Autre exemple dans *La Prise d'Orange* où le narrateur utilise le futur simple dont la réalisation de l'action est conditionnée par celle qui est exprimée au futur antérieur :

Or est Guillelmes dedenz Orenge entrez

Et Guillebert et Guïelin le ber ;

Mes n'en istront, si l'avront desirré ;

Ainz **avront** il paine et ahan assez (Orange, 446-49)

« Guillaume est alors entré dans Orange avec Guillebert et Guielin le vaillant ; ils n'en sortiront pas avant de l'avoir bien désiré ; auparavant, ils connaîtront mainte peine et mainte fatigue. »

Dans cet autre exemple tiré de *Ami et Amile*, le futur est employé pour clore une série d'actions au présent :

Tant fort se baisent et estraingnent soef,

A poi ne sont estaint et definé ;

Lor estrier rompent si sont cheü el pré.

Or **parleront** ensamble (180-83)

« Ils s’embrassent avec une telle fougue, se serrent avec une telle tendresse qu’ils sont bien près de s’étouffer l’un l’autre. Leurs étriers rompus, ils tombent dans le pré. Ils vont maintenant se parler. »

I.1.2. Le futur simple dans les subordonnées

L’emploi du futur dans les propositions subordonnées n’est pas aussi régulier en ancien français qu’en français moderne. Ainsi nous avons trouvé 6 occurrences dans *La Chanson de Roland*, 8 dans *La Prise d’Orange* et 2 dans *Ami et Amile*.

Dient Franceis que grant bataille i ad ;

Il ne sevent liquels d’els la **veintrat**.

Carles se dort, mie ne s’esveillat (Roland, 734-36)

« Les Français disent qu’il y a une grande bataille ; ils ne savent pas lequel l’emportera. Charles dort, il ne s’éveille pas. »

Le futur *veintrat*, bien qu’étant en rapport avec le moment d’énonciation, est lointain. Le verbe *savoir* à la forme négative de par sa sémantèse accentue son éloignement. Il indique implicitement un souhait dont on ignore l’échéance de la réalisation.

De grant folie se vet or dementant :

Ja ainz n’iert vespre ne le soleil cochant

Que il **orra** une novele grant

Dont mout **sera corrocié** et dolant (Prise d’Orange, 101-104)

« Il (Guillaume) se lamente bien follement : avant la tombée du soir et le coucher du soleil il apprend une importante nouvelle qui le courrouce et l'afflige fortement. »

Les futurs « orra » et « *sera corrocié* », que l'auteur traduit au présent, sont des futurs lointains non par rapport au moment d'énonciation mais par rapport au présent de la principale.

I.2. Le futur simple dans le roman

Dans le roman, l'emploi du futur est presque aussi fréquent en ancien français qu'en français moderne. Il est, comme nous l'avons dit plus haut, toujours chargé de notions diverses : idées de possibilités, d'obligation, de prière, de défense, etc. Ces notions se remarquent plus souvent en discours direct qu'en récit, aussi bien dans le roman en vers que dans le roman en prose.

I.2.1. Le futur simple dans le roman en vers

Les emplois du futur sont assez rares dans le récit (même ceux des constructions périphrastiques), dans les romans en vers que nous avons parcourus, nous avons rencontré d'importantes occurrences dans *Yvain ou le Chevalier au lion*, dans *Le Chevalier de la Charrette*, dans *Perceval ou le Conte du Graal*.

On rencontre le futur aussi bien dans les propositions subordonnées que dans les indépendantes. Et contrairement à la chanson de geste sa fréquence est plus importante dans les subordonnées que dans les indépendantes.

I.2.1.1. Le futur simple dans les subordonnées

Nous avons rencontré 26 cas dans *Yvain*, 43 dans la *Charrette*, 44 dans *Perceval*.

La liberté syntaxique accordée à tous les usagers de l'ancien français fait que dans l'exemple suivant nous trouvons dans la même phrase le passé simple, le futur proche dans le passé par un conditionnel, le futur simple dans la subordonnée qui ferme la phrase et marque la conséquence des actions du personnage.

Li rois les **oï** volentiers,
Et **fist** trois seremens entiers,
L'ame de Pandragon son pere,
Et la son fil, et la sa mere,
Qu'il **iroit** veoir la fontaine,
Ja ainz ne **passeroit** quinzaine,
Et le tempeste et le merveille,
Si quë il y **venra** la veille

Monseigneur Saint Jehan Baptiste (Yvain, 663-67)

« Le roi l'entendit volontiers, et il jura par trois fois, sur l'âme de son père Pendragon, sur celle de son fils, et sur celle de sa mère, qu'il irait voir la fontaine avant la fin de la quinzaine (mot – à – mot : avant que la quinzaine ne passerait), ainsi que la tempête et la merveille ; de sorte qu'il y arrivera la veille de la fête de monseigneur saint Jean-Baptiste. »

Nous avons ici un mélange de temps que le linguiste moderne voit comme une absurdité, contrairement à la vision du locuteur et même du linguiste médiéval.

I.2.1.2. Le futur simple dans les indépendantes

Dans les romans en vers dépouillés, le futur est moins employé dans les propositions indépendantes que dans les subordonnées, contrairement à ce

que nous avons constaté au niveau des chansons de geste. C'est ainsi que nous avons relevé 12 exemples dans *Yvain*, 20 dans la *Charrette*, 7 dans *Perceval*.

Dans les textes dépouillés, le futur est employé dans des séquences au discours indirect libre :

Ou mesire Gavains meïmes

Espoir le **demandera** primes.

Se nus de ches .II.la requiert,

Ja contredite ne li **iert**.

Mais il ne les **atendra** mie,

Qu'il soigne de lor compagnie,

Ains s'en **yra** tous seus, son veul (Yvain, 685-691)

« Ou alors monseigneur Gauvain le demandera d'abord, peut-être. Si un de ces deux le sollicite, on ne le leur refusera pas. Mais il ne les attendra point, car leur compagnie l'inquiète ; au contraire, il ira tout seul, selon son désir. »

Ja desfandre ne s'an **porront**

et, s'il les puet tenir ou prandre

ja n'i **avra** mes que del pandre

ou del ardoir ou del noier. (Charrette, 4146-49)

« S'il peut mettre la main sur eux, ils n'auront pas le loisir de se défendre d'un tel forfait : il les fera pendre, brûler ou noyer. »

I.2.2. Le futur simple dans le roman en prose

Nous rencontrons là plus d'emplois du futur dans *La Queste*, dans *Mort Artu*, dans *Lancelot*, que dans le roman en vers. Le futur simple est partout plus employé que la forme périphrastique.

I.2.2.1. Le futur simple dans les subordonnées

Les occurrences du futur dans les subordonnées sont encore plus importantes dans le roman en prose que dans le roman en vers. Nous avons recensé 87 exemples dans *La Queste*, 90 exemples dans *Artu*, 134 exemples dans *Lancelot*. Le futur est le plus souvent employé dans le discours narrativisé.

Et ele apele sa mesniee de laienz et lor comande que il oevrent l'uis au chevalier qui la fors est, et li doignent a mengier s'il en a mestier et le servent de quan qu'il **porront**, car ce est li hons el monde que ele plus aime. (*La Queste*, § 72, 10-14)

« Elle appelle donc ses gens, leur ordonnant d'ouvrir au chevalier qui attend dehors, de lui donner à manger s'il en a besoin et de le servir autant qu'ils le pourront, car c'est l'homme au monde qu'elle aime le plus. »

Lors se parti la damoisele de devant lui et s'en vint a son lit et se cocha a tel eür que onques puis n'en leva, se morte non, si com l'estoire le **devisera** apertement. (*Artu*, §57, 38-41)

« Sur ces mots la demoiselle s'éloigna ; elle vint à son lit et s'y coucha à tel point qu'elle ne devait plus le quitter que morte, comme l'histoire le contera clairement. »

Et Galehout fera porter un cor en la place, si le baille a soner a uns uen chevalier com il le **comandera** et commande as chevaliers qui combatre se deivent et as autres que il ne se movent devant qu'il **orront** le cor soner. (*Lancelot*, VIII, 26)

« Alors Galehot fait apporter un cor, le confie à un de ses chevaliers qui le sonnera dès qu’il le lui ordonnera et commande aux autres chevaliers qu’ils doivent se battre et ne pas le faire avant d’avoir entendu le son du cor. »

I.2.2. 2. Le futur simple dans les indépendantes

De même que les occurrences du futur dans les propositions subordonnées sont plus importantes dans les romans en prose que dans ceux en vers, de même ses occurrences dans les non dépendantes sont plus nombreuses dans les romans en prose que dans ceux en vers. Nous en avons ainsi trouvé 21 occurrences dans *La Queste*, 17 occurrences dans *Artu*, 20 occurrences dans *Lancelot*.

... et vient as prones, et cuide dedenz entrer ; mes non **fera**, ce li est avis, car il ne puet pont trover d’entree (La Queste, 82, 2-4)

«Il s’approche de la grille (pour écouter le service) et pense pouvoir la franchir, mais il se rend compte qu’il n’y parviendra pas, car il ne peut trouver de porte. »

... asez pensa cele nuit a cele chose, savoir mon se ele li **dira** ou ele s’en **tera** (Artu, §50, 35)

« ...toute la nuit elle débattit de ce point : elle ne sait si elle le lui dira ou si elle gardera le silence. »

II. LE FUTUR DANS LES CONSTRUCTIONS PERIPHRASTIQUES

La valeur de vérité du procès peut-être provisoirement incontrôlable, c’est le cas du futur simple où le narrateur peut affirmer qu’ultérieurement cette valeur de vérité pourra être déterminée dans les constructions périphrastiques avec les verbes modaux tels que *voloir*, *devoir*, *pooir*, *aller*, dont les emplois répondent à différents paramètres

II.1. Voloir + infinitif

Avec le verbe semi-auxiliaire *voloir* constituant une périphrase avec l'infinitif, nous obtenons ce que Buridant (2000) appelle la « futurité » qui, précise-t-il, « ne s'est pourtant jamais grammaticalisée au point de concurrencer véritablement le futur simple ».

-« voloir » peut être conjugué au présent :

(16) Carles cevalchet e les vals e les munz,

Entresqu'a Ais ne **volt prendre** sujurn (Roland, 3695-96)

« Le roi Charles chevauche par vaux et par monts, il ne veut pas s'arrêter avant d'arriver à Aix. »

La périphrase indique ici une ferme détermination, un objectif à atteindre. Elle peut être employée, comme dans l'exemple suivant, pour exprimer une envie et non une intention parce que l'animé qui manifeste cette envie n'est pas un humain :

(17) En grant dular i veit ses chevalers :

Urs e leuparz les **voelent** puis **manger** (Roland, 2541-42)

« Il (Charles) voit ses hommes en grande détresse : des léopards, des ours veulent les dévorer. »

On rencontre, comme dans les exemples suivants avec le verbe *voloir*, des cas où le futur est employé pour le présent « en raison de sa sémantèse perspective » G. Moignet (1988) :

Nostre empereres est par matin levéz,

Isnellement a fait faire uns fosséz,

Grans et plenniers et de bois bien plantéz.

Il i **voldra** sa fame **desmembrer** (Ami, 1233-36)

« Notre empereur, debout de bonne heure, a fait en toute hâte creuser des fosses profondes et vastes qu'il a fait garnir de bois. C'est là qu'il voudra (qu'il veut) jeter sa femme. »

L'empereur exprime sa ferme volonté d'aller jusqu'à la réalisation de son projet.

De lor nouvelles se **voldront** a **contier**,

Que beles sont a dire (Ami, 1939-40)

« Ils (Ami et Amile) voudront (veulent) s'entretenir des dramatiques événements qu'ils viennent de vivre. »

Et de Girart son fil qu'il a tant chier

voldra avant molt tres bien **encerchier**,

S'il est preus d'armes contre autre chevalier (Ami, 3308-10)

« Il (Ami) voudra (veut) d'abord s'informer soigneusement sur Girard, son fils bien aimé : est-il habile à manier les armes ? »

À la place du futur dans les exemples ci-dessus, le français moderne emploierait le présent avec comme seule différence qu'avec le futur il n'y a aucun obstacle qui empêcherait la réalisation de la volonté exprimée par l'actant.

Avec la périphrase *voloir + infinitif* n'exprimant ni intention, ni souhait, nous pouvons obtenir la valeur de l'imminence contrecarrée.

L'une des flors se traoit pres de l'autre et li **voloit** sa blanchor **tolir**. Mes li preudons les departoit, si que l'une ne touchoit a l'autre (Queste, 171, 20-22)

« L'une des deux fleurs se penchait vers l'autre et allait faire tomber ses blancs pétales mais l'homme les séparait au point que l'une ne touchait l'autre. »

Le verbe *voloir* prend ici le sens de la locution verbale « avoir failli » très usitée aujourd'hui surtout dans la langue parlée.

Dans ce texte hagiographique *La Cantilène de Sainte Eulalie*, nous n'avons trouvé aucune occurrence du futur sous ses différentes formes : analytique, synthétique avec *habéo*. En outre, nous y rencontrons des périphrases servant à marquer le futur avec le verbe semi-auxiliaire « *voloir* » conjugué au passé simple. Il s'agit là de périphrases qui expriment les intentions des personnages :

voldrent la **veintre**, li Deo inimi,

voldrent la **faire** diaule servir (3,4)

« Les ennemis de Dieu voulurent la vaincre, ils voulurent la faire servir le diable »

A ezo nos **voldret concreidre** li rex pagiens,

Ad une 'psede li roveret tolir lo chief (21-22)

« Le roi païen ne voulut pas s'y résigner ; il ordonna de lui trancher la tête avec une épée. »

Dans l'exemple suivant, l'intention exprimée par le verbe *voloir* apparaît plutôt comme une prière adressée au Christ :

La domnizelle celle kose non contredist,

Volt lo seule **lazier**, si ruovet Krist (23-24)

« La noble fille ne s'y refusa pas, elle voulait quitter le monde et elle en supplie le Christ. »

Nous pouvons en conclure que l'emploi périphrastique avec le verbe *voloir* suivi de l'infinitif est mieux indiqué dans le contexte hagiographique de

Eulalie pour exprimer le désir, l'intention. La réalisation des procès dépend d'une volonté extérieure à celle du personnage actant. Il s'y ajoute que toutes les occurrences sont dans des propositions indépendantes ; ce qui facilite d'ailleurs le travail de l'auteur et du narrateur en cette période encore plus proche de l'oralité que de l'écriture.

II. 2. Devoir + infinitif

Avec la périphrase composée de « *devoir + infinitif* », nous obtenons l'expression du futur prochain avec des interprétations différentes selon les contextes. Elle peut servir à intimer un ordre ou à indiquer la “ phase imminente ” (Buridant 2000, p.294)), désignant un procès imminent dont la réalisation peut être non aléatoire, c'est-à-dire que soit la certitude de cette réalisation est presque évidente, soit elle peut être contrecarrée : la réalisation est annulée par un événement fortuit.

Le procès imminent est non aléatoire.

Et li rois la prent par la main, si la li baille et li dist qu'il la gart aussi

loiaument com hons liges **doit garder** la feme son seignor (Mort Artu, 129, 15)

« Le roi prit alors la reine par la main et la confie à Mordret, en lui disant de veiller sur elle aussi loyalement qu'un homme qui lui a juré fidélité doit veiller sur la femme de son seigneur. »

Il n'y a là rien qui puisse empêcher le personnage (Mordret) d'exercer son devoir vis -à -vis de son seigneur.

Le procès imminent est contrecarré

Le verbe *devoir* doit être à l'imparfait pour indiquer implicitement que l'action exprimée est contrecarrée. L'imminence est ici marquée par le verbe *devoir*.

En une chambre autre, si ot

An haut crier une pucele ;

Et ce estoit meïmes cele

Avoec cui **couchier se devoit** (Charrette, 1058-1061)

« Le chevalier de la Charrette pénètre dans une chambre et entend une femme pousser de grands cris : c'était précisément celle avec laquelle il devait se coucher (s'était engagé à coucher). »

Le verbe *devoir* à l'imparfait indique que l'acte imminent du chevalier est contrecarré par les cris de la demoiselle.

II.3. Aller + participe présent

S'agissant du verbe *aller*, la périphrase la plus connue en ancien français est celle qui le fait suivre du participe présent donnant ainsi l'idée de progression. Il faut noter qu'il doit dans la périphrase être soit au présent, soit à l'imparfait. Cette restriction s'explique par le fait qu'avec les autres temps il conserve l'idée de mouvement, de déplacement.

... comme aveule qui a tastons

Va aucune chose **querant**.

Que qu'il aloient reverchant

De sous lis et de sous eschames,

Vint une des plus beles dames (Yvain, 1142-46)

«... comme un aveugle qui va cherchant quelque chose à tâtons. Pendant qu'ils allaient retournant en tous sens, pour en examiner le dessous, les lits et les escabeaux, arriva une des plus belles dames. »

II.4. Aller + infinitif

La périphrase *aller* + *infinitif* « qui deviendra le futur prochain, et plus largement la forme la plus courante du futur, ne se développera qu'à partir du XVe siècle » (C. Buridant, 2000). Elle s'oppose au futur stricto sensu, en ce sens qu'elle présente le fait futur du point de vue du moment actuel, alors que le futur se présente comme détaché, indépendant du présent : « *Il va faire son travail* » veut dire qu'il est sur le point de faire son travail, dans un futur proche ; ce qui est bien sûr différent de « *il fera son travail* ».

Remarquons que la construction périphrastique composée du verbe *aller* suivi de l'*infinitif* est particulièrement rare en ancien français dans les textes en prose. Ce n'est que plus tard selon Beauzée (1782), en moyen français, que son emploi s'est développé pour exprimer plus spécialement le futur proche, appelé par Swiggers (p. 15) « futur prochain indéfini » Notons qu'en français moderne il concurrence fortement le futur.

Et quant li compaignon voient ce, si dient qu'il sont bien venu a point : si **vont oïr** la messe que li preudons chanta (La Queste, 234, 31)

« Et quand les compagnons, se disant qu'ils arrivent au bon moment, vont écouter la messe que chante le prudhomme. »

Cette expression du futur avec *aller* + *infinitif* présente une ambiguïté s'il sert à exprimer le mouvement qu'indique le verbe *aller* de par son sémantisme ou s'il précise que la périphrase indique un futur prochain et dans ce cas il serait un semi-auxiliaire. Cette ambiguïté est visible dans notre exemple ci-dessus. Nous hésitons à donner une valeur précise à la périphrase *vont oïr*. Si le verbe *aller* conserve ici sa valeur de mouvement, il devient difficile d'admettre l'existence de la périphrase.

CONCLUSION

Pour suivre l'événement, le récit doit à la fois se fragmenter, organiser des enchâssements différés et reconstituer ses enchaînements. Le récit médiéval est disponible pour toute relance comme s'il devait toujours être à la disposition de l'événement. Il admet les variations temporelles, les amplifications et les précisions nouvelles. Il ne fait aucun doute que le passé simple, l'aoriste de Benveniste, est le tiroir privilégié du récit, et cela tient à sa valeur de passé révolu, coupé de l'actualité. Tous les emplois du futur, relevés dans les textes dépouillés, sont sémantiquement intelligibles. On a remarqué la très faible proportion des occurrences en propositions non subordonnées : le futur en récit appartient majoritairement au discours indirect.

Références bibliographiques

- ADAM J.-M. (1985), *Le texte narratif, précis d'analyse textuelle*, Paris, Nathan.
- ARNAULD A.A. et LANCELOT C. (1753), *Grammaire générale et raisonnée (de Port-Royal)*, 4^e éd., Paris, chez Durant.
- BAUMGARTNER E. (1995), *Le récit médiéval*, Paris, Hachette, pp.13-96.
- BEAUZEE N. (1986), « Temps, in : Encyclopédie méthodique : grammaire et littérature, reproduit dans : Pierres Swiggers. Grammaire et théorie du langage au dix-huitième siècle : « mot », « temps », « mode » dans l'Encyclopédie méthodique, Lille, Presses Universitaires.
- BENVENISTE E. (1974), *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, p76.
- BENVENISTE E. (1970), « L'appareil formel de l'énonciation », Paris, In *Langages*, pp.12-18.

- BURIDANT C. (2000), *Grammaire Nouvelle de l'ancien français*, Paris, SEDES, p. 363.
- BURIDANT C. (2000), *Grammaire Nouvelle de l'ancien français*, Paris, SEDES, p. 354.
- DAHL O. (1985), *Tense and Aspect Systems*, Oxford : Blackwell, p.103.
- FOULET L. (1972), *Petite syntaxe de l'ancien français*, Paris, Champion (CFMA), p. 220.
- MEILLET A. (1912), « L'évolution des formes grammaticales », In *Scientia* (12), pp.284-400.
- (1926), « Linguistique historique et linguistique générale », Paris, in *Linguistique*, VIII (40), (2^e éd. Champion, 1936), 2 vol., T. 1, pp.183 sqq.
- MENARD P. (1973), *Syntaxe de l'ancien français*, Bordeaux, SOBODI.
- MOIGNET G. (1988), *Grammaire de l'ancien français. Morphologie, syntaxe*, Paris, Klincksieck, (2^e éd. revue), p.260.
- SANDMANN M. (1973), *Expériences et critiques ; essai de linguistique générale et de philologie romane*, Paris, Klincksieck, p.170.
- WAGNER R. et PINCHON I. (1968), *La grammaire française. Les niveaux et les domaines. Les normes. Les états de langue II : La grammaire historique et la grammaire des états de langue*, Paris, SEDES, pp.139-146.